

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 2026-1437
REMBOURSABLES PAR TOUS LES PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES
DESSERVIS PAR LES RÉSEAUX D'AQUEDUC MUNICIPAUX**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 27 avril 2026, le conseil a adopté le règlement N° 2026-1437 décrétant la mise à niveau du système de traitement d'eau potable dans le quartier de Mont-Brun pour un montant de 27 000 \$ et décrétant l'emprunt d'un montant de 27 000 \$ à ces fins, remboursable par les propriétaires des immeubles imposables desservis par les réseaux d'aqueduc municipaux.

Le règlement N° 2026-1437 a été approuvé par les personnes habiles à voter le 28 mai 2026 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 16 juillet 2026.

Le règlement N° 2026-1437 entre en vigueur le 29 juillet 2026, jour de sa publication, et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 20^e jour du mois de juillet 2026
et publié le 29 juillet 2026



Myriam Coderre, greffière-adjointe